

Ministère
de la Guerre.

Direction
de l'Artillerie
et des
Equipages militaires

2^e Bureau

Matériel.

4^e Section.

Timbré à _____ à la 2^e expédition.



1^{er} Section du budget.

Exercice 1916.

Chapitre _____ - Article _____

2^e Expédition.

Marché N^o 20 -

Approuvé
le 23 Mars 1916

Place de

Décision ministérielle

du 10 Avril 1916

N^o 52841 3/4

Marché pour fourniture de 5000 Pistoles automatiques de 4^{mm} 65.
à 9 coups avec 3 Chargeurs par pistolet
montant à Cent quarante mille pesetas
passé par application du décret du 18 Novembre 1882, article 18, §

Je soussigné M. A. Beistegui Hermanos, résidant
à Eibar département de Guipuzcoa (Espanne)
m'engage envers le Gouvernement Français
à fournir et à livrer au Parc d'Artillerie Amovible de Bayonne
les matières ou objets dont le détail suit, moyennant les prix et conditions ci-après stipulés,
savoir:

Designation des matières ou objets.	Quantité.	Prix.	Montant.	Observations.
Pistoles automatiques de 4 ^{mm} 65 à 9 coups avec trois Chargeurs par pistolet.	5000	28 ⁰⁰ pesetas	140000	Montant: Espe accepté par le S.T.A. Date 27/3/16
À reporter...	5000		140000	

